024 / DG 2014

27 OCT 2014

المركز السينمائي المغربي
Centre Cinématographique Marocain

Note circulaire

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, notamment les articles 119 et 145 du Code Général des Impôts, et aux recommandations de son Conseil d'Administration de juin 2013, le Centre Cinématographique Marocain informe ses partenaires qu'à compter du 22 octobre 2014, la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux de 20% sera appliquée à l'ensemble des opérations facturées par le Centre Cinématographique Marocain.

Le Directeur Général du Centre
Cinématographique Marocain

M. Sarim FASSI FIHRI

Centre Cinématographique Marocain: Quartier Industriel - Avenue El Majd - B.P: 421 Rabat - Maroc
Tél : +212 (0) 5 37 28 92 00 / Fax : +212 (0) 5 37 79 81 05
E-mail: ccm@menara.ma - Site Web: www.ccm.ma